

## INVITATION PRESSE

### CEREMONIE

#### **Hommage aux 30 fusillés, condamnés en 1944 en cour martiale**

Samuel Dixneuf, Conseiller délégué aux mémoires, représentant François Astorg, maire d'Annecy, vous informe qu'une :

**cérémonie d'hommage aux 30 fusillés  
condamnés en 1944 en cour martiale  
s'est tenue :**

**le mardi 3 mai, à 11h,  
au mémorial rue Marius Vallin**

En raison de la crise sanitaire actuelle, cette cérémonie s'est déroulée sans public, ni porteurs de drapeaux, dans le respect des règles de distanciation sociale (port du masque obligatoire).

Le 31 janvier 1944, la Haute-Savoie est en état de siège. Pour Berlin, la situation dans certaines régions montagneuses de France ne peut perdurer. L'occupant insiste pour que le Gouvernement français prenne en main l'éradication des attentats et sabotages.

Le 31 janvier, l'Intendant de police fait placarder une affiche dans tout le département. *"Aux habitants de la Haute-Savoie" le Gouvernement, a décidé "son épuration et sa pacification. Des mesures sévères vont être prises... Je rappelle que tout individu pris les armes à la main ou détenteur d'armes ou d'explosifs sera immédiatement traduit devant la cour martiale : jugement sans appel et exécutoire dans les 24 heures... Toute attitude hostile, le recel d'individus hors-la-loi seront réprimés sévèrement, tant dans les personnes que dans les biens."*

Cette proclamation, sorte d'ultimatum aux Haut-savoyards est appuyée par un arrêté préfectoral fixant de nouvelles mesures pour la circulation et le couvre-feu, ainsi que pour les trafics téléphonique et télégraphique. Multiples interdictions, renforcement de tous les contrôles, cela veut dire multiplication des arrestations et mise en place d'une Cour martiale expéditive.

30 résistants seront condamnés et exécutés, à Annecy, Sevrier et Thonon-les-Bains. Découvrez le discours de Samuel Dixneuf, conseiller délégué aux mémoires et la biographie de chacun d'entre eux sur [annecy.fr](http://annecy.fr)